FesTRIval

Base de loisir de Basse Ham NAUTIC'HAM - 11 et 12 octobre 2025

TRIATHLON THIONVILLE AGGLOMÉRATION

RÈGLEMENT DE COURSE

Date : 11 et 12 octobre 2025
Lieu : Base de loisir Nautic'Ham à Basse-Ham

Article 1 - ORGANISATION

Cet événement est organisé par la Ligue Grand Est de Triathlon.
Les épreuves sont affiliées à la Fédération Française de Triathlon et assurées par la responsabilité civile de celle-ci.
Les épreuves sont ouvertes à tous les concurrents licenciés ou non licenciés.

La partie Natation se déroule dans la Moselle et le Port de Plaisance de Basse-Ham
Le vélo emprunte une piste cyclable et les routes départementales ouvertes à la circulation.
La course à pied a lieu sur route à proximité du site de course.

Article 2 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Nos épreuves sont affiliées par la Fédération Française de Triathlon et assurées par une responsabilité civile d'organisateur (Contrat MAIF 4464742K)

Pour participer à une épreuve le concurrent doit disposer d'une licence FFTRI ou d'un Pass compétition.

Les licenciés FFTRI sont assurés par leur licence compétition.
Les non licenciés devront faire l'acquisition d'un Pass Compétition pour être couverts sur ces épreuves.
Les licences compétitions et Pass compétition couvrent la formule 1 de l'assurance.

Pour plus d'information sur les différentes assurances :
https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical.
Par conséquent, un athlète non licencié devra compléter un formulaire de santé lors de son inscription en ligne. Si toutes les cases du questionnaire sont cochées, aucun certificat médical ne sera requis. En revanche, si certaines cases ne sont pas cochées, le participant ne pourra en aucun cas prendre part à la compétition et finaliser son inscription.

L'inscription du concurrent à la compétition comporte nécessairement son adhésion à ce règlement. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions du règlement. Tout athlète prenant le départ à la place d'un autre sans le déclarer à l'organisation lors du retrait des dossards n'est pas assuré par l'organisation et devra endosser toutes les responsabilités en cas de dommages causés à lui-même, aux autres et au matériel.

Dans tous les cas, l'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge le/les dégât(s) matériel(s) que l'athlète pourrait causer à son vélo ou au vélo d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y

compris en responsabilité civile lors de collision entre triathlètes). Il est rappelé qu'il peut être de l'intérêt de l'athlète de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance dommage matériel auquel la pratique sportive peut l'exposer.

Tous les concurrents, licenciés ou non, doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.
En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien/matériel/équipement personnel avant/pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 3 - CATÉGORIES / DISTANCES

Epreuves	**Triathlon Jeunes 6 – 9**	**Triathlon Jeunes 10 – 13**	**Triathlon XS Individuel**	**Triathlon XS DUO** Famille Entreprise Relais ou équipe	**Triathlon S**	**Triathlon Solidaire réservé aux Femmes**	**Triathlon M**
Catégories concernées	**6 à 9 ans** *Mini-Poussins Poussins*	**10 à 13 ans** *Pupilles Benjamins*	**12 – 15 ans** *Benjamins Minimes*	**> 12 ans** *A partir de Benjamin*	**> 16 ans** *A partir de Cadets*	**> 16 ans** *A partir de Cadettes*	**> 18 ans** *A partir de Juniors*
Natation	50 m	100 m	400 m	400 m	750 m	200 m (en piscine)	1,5 km
Vélo	1 km	2 km	10 km	10 km	20 km	10 km	40 km
Course à Pied	500m	1 km	2,5 km	2,5 km	5 km	2,5 km	10 km

Catégories	Années de naissance
Mini – poussins	2018 - 2019
Poussins	2016 – 2017
Pupilles	2014 - 2015
Benjamins	2012 – 2013
Minimes	2010 – 2011
Cadet	2008 – 2009
Juniors	2006 – 2007
Senior 1	2001 – 2005
Senior 2	1996 – 2000
Senior 3	1991 – 1995
Senior 4	1986 – 1990
Master 1	1981 – 1985
Master 2	1976 – 1980
Master 3	1971 – 1975
Master 4	1966 – 1970
Master 5	1961 – 1965
Master 6	1956 – 1960
Master 7	1951 – 1955
Master 8	1946 – 1950

Article 4 - RÉCOMPENSES

Les podiums du classement général (podium Femme et podium Homme) et podium par catégorie (Jeunes, Seniors & Master) seront récompensés comme suit :

- Jeunes 6 – 9
- Jeunes 10 – 13
- Triathlon XS Benjamin – Minimes
- Triathlon XS
- Triathlon DUO Relais Famille
- Triathlon DUO Relais Entreprise
- Triathlon DUO par Équipe Famille
- Triathlon DUO par Équipe Entreprise
- Triathlon S
- Triathlon Solidaire réservé aux Femmes
- Triathlon M
- Challenge S & M

Les premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés sur les épreuves suivantes :

- Triathlon S
- Triathlon M
- Challenge S & M

La présence des concurrents récompensés est obligatoire à la cérémonie de remise des prix. À défaut, aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent. Les triathlètes inscrits en groupe d'âge seront récompensés dans leur catégorie. En cas de position récompensable au classement général, ils auront alors droit au prix correspondant mais aucune récompense ne leur sera donnée dans leur catégorie.

Le groupe d'âge est basé sur l'âge du concurrent au 31 décembre 2025.

Article 5 - PROGRAMME

SAMEDI 11 Octobre
Fermeture du retrait des dossards 30 min avant chaque épreuve concernée.

10h – 21h	Accès village + Initiations (accès libre + réservation créneaux partenaires)
13h00	Retrait des dossards Triathlon Jeunes
13h00	Ouverture du parc à vélo Triathlon Jeunes
13h45	Briefing
14h00	**Départ Triathlon Jeunes 6-9 ans**
14h30	**Départ Triathlon Jeunes 10-13 ans**
17h30	Récompenses Triathlon Jeunes
19h00	Animations, musique, buvette, etc.
14h15	Retrait des dossards Triathlon XS FAMILLE, ENTREPRISE *+ Benjamins Minimes*
14h30	Ouverture du parc à vélo Triathlon XS
15h15	Briefing
15h30	**Départ Triathlon XS Individuel Benjamins + Minimes**
15h32	**Départ Triathlon XS RELAIS ou PAR ÉQUIPE**
17h30	Récompenses Triathlons XS
19h00	Animations, musique, buvette, etc.

15h30	Retrait des dossards Triathlon S
16h00	Ouverture du parc à vélo Triathlon S
16h45	Briefing
17h00	***Départ* Triathlon S - *licenciés et non licencié***
19h00	Récompenses Triathlon S
19h00	Animations, musique, buvette, etc.

DIMANCHE
Fermeture du retrait des dossards 30 min avant chaque épreuve concernée.

10h – 18h	Accès village + Initiations accès libre
07h30	Retrait des dossards Triathlon Solidaires *« Dame de Cœur »*
08h00	Ouverture du parc à vélo Triathlon Solidaires *« Dame de Cœur »*
09h15	Briefing
09h30	**Départ Triathlon Solidaires *« Dame de Cœur »* – réservé aux Femmes**
11h30	Récompenses Triathlon Solidaires *« Dame de Cœur »*
11h30	Retrait des dossards Triathlon M
12h00	Ouverture du parc à vélo Triathlon M
13h15	Briefing
13h30	**Départ Triathlon M - *licenciés et non licencié***
16h30	Récompenses Triathlon M

Article 6 - ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tous cas de force majeure, toute décision des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Article 7 – REGLEMENT DE COURSE

7.1 Arbitrage

Cette course est labellisée FFTRI et donc soumise à la Réglementation Générale Sportive. Des arbitres agréés FFTRI seront présents pour faire respecter le règlement de la compétition.
Tout concurrent est censé connaître la réglementation, il reste tenu d'assister aux exposés de course : celui de l'organisateur sur les points particuliers de l'épreuve notamment en termes de sécurité, et celui de l'arbitre principal qui rappellera les règles fondamentales avant le début de chaque course.

Lien vers la réglementation générale sportive 2025 : https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/

7.2 Règles de bonne conduite des concurrents

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation.
- Se comporter avec sportivité.
- Être responsable de leur sécurité et de celle des autres athlètes.
- Suivre les indications des officiels.

- Suivre les consignes de course.
- Informer les officiels en cas d'abandon.
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation.
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition.
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention.
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement.
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Se conformer aux règles relatives au dopage.
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses

7.3 Puces, bracelets, dossards, autocollant

Chaque concurrent aura une puce électronique, un bracelet avec son numéro, un autocollant à coller sur le vélo et un dossard à fixer sur une ceinture 3 points (obligatoire).
La puce doit être retournée à l'organisation dans la zone d'arrivée. La puce sera facturée en cas de non retour.
Le dossard est obligatoire et devra être porté derrière soi sur la partie vélo et devant soi sur la course à pied.
Le dossard doit être présent et visible au passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, l'athlète sera disqualifié.

7.4 Nombre de tours

Les concurrents seront responsables de leur décompte de tours en nage, à vélo et en CAP. L'organisation assure uniquement des contrôles via les puces et pointage manuel. C'est pourquoi le port du dossard devra permettre une parfaite lisibilité.
Que ce soit en nage, à vélo ou en course, un tour manquant entraînera la disqualification.

7.5 Natation

Hormis le Triathlon Solidaire réservé aux Femmes, la partie natation a lieu en eau libre dans la Moselle et/ou le port de plaisance. Le Triathlon Solidaire a lieu dans la piscine de Basse Ham, située à proximité du site de course.

En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne. Les aides à flottaison et propulsion (tuba, palmes, etc.) sont interdites. L'organisation se donne le droit de stopper un athlète qu'elle considère en difficulté physique ou technique, dès le départ donné. L'athlète sera obligé de monter à bord de l'embarcation de l'organisation, et mis hors course. Cette mesure a pour seule et unique motivation la sécurité des athlètes durant le segment de natation particulièrement exigeant.

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, selon les températures suivantes :

Distance	Annulation de l'épreuve	Combinaison Obligatoire	Combinaison Interdite
Distances jeunes	< 16°C	-	> à 24,5°C
XXS à XXL	≤ 12°C	< à 16°C	> à 24,5°C

L'organisateur pourra adapter les distances et le parcours natation en fonction du courant, de la marée et de la météo. La distance peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau suivant :

Distances d'origine	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31,9 °C - 31 °C	30,9 °C - 15 °C	14,9 °C - 14 °C	13,9 °C - 13 °C	12,9 °C - 12,1 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée
4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

En cas d'annulation, la natation est remplacée par une course à pied dont la distance est définie ci-dessous :

Distance	Km de course à pied en remplacement de la natation
XXS	800 m
XS	1,5 km
S	2,5 km
M	5 km
L	7,5 km
XL et XXL	10 km

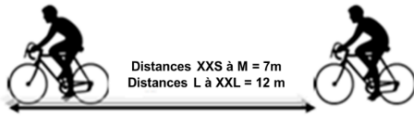
7.6 Vélo

Les concurrents respecteront le code de la route à vélo. Des marquages au sol seront présents pour suivre le parcours. La route est ouverte à la circulation. L'équipe d'organisation veille à sécuriser au maximum le parcours.

Il est de la responsabilité de l'athlète d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe. Le port du casque est obligatoire. Interdiction d'utiliser des écouteurs, musiques ou téléphone.

La course a lieu sans « aspiration-abri » entre les concurrents (sans drafting). Cela veut dire que les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent. Toute aspiration volontaire peut entraîner une sanction. La zone de pénalité sera installée à l'entrée de l'aire de transition : le concurrent effectuera une pause dans cette zone de pénalité de sa propre initiative. Un contrôle sera effectué par l'arbitrage.

La zone d'aspiration-abri et les positions sont définies par les schémas ci-dessous :





7.7 Course à pied

Les concurrents emprunteront le parcours fléché sans couper. La course à pied a lieu sur voie verte et routes.
Une zone de contrôle sera installée (tapis de chronométrage) pour les formats de course ayant plusieurs tours.

7.8 Respect de l'environnement

Tout concurrent surpris à jeter un papier hors zone de propreté (les zones de propreté sont signalées sur chaque ravitaillement) sera immédiatement exclu de l'épreuve.

7.9 Aire de transition

Pour entrer et sortir de l'aire de transition avec son vélo, le concurrent devra montrer son bracelet avec son numéro de dossard.
Aucun équipement et aucun vêtement, autre que ceux nécessaires à la compétition ne seront admis.
Les sacs et les caisses sont interdits. Un espace de stockage se trouvera à l'intérieur de l'aire de transition.
Les vélos devront être placés sur les supports prévus à cet effet.
Le respect des allées est obligatoire.

Le matériel de course sera correctement rangé à chaque transition à la place attribuée et comme indiqué par l'organisation.
Aucune personne autre que les concurrents, l'organisation et l'arbitrage ne sera admise dans l'aire avant, pendant ou après les compétitions sous peine de disqualification du concurrent.

7.10 Relais

Les concurrents devront attendre dans l'aire de transition à l'emplacement prévu. Le relais sera donné d'un équipier à l'autre par la transmission de la puce électronique et de la ceinture porte-dossard.

7.11 Par Équipe

Les concurrents devront passer ensemble les points de contrôle suivant :

- Sortie de l'aire de transition 1 (départ vélo)
- Sortie de l'aire de transition 2 (départ course à pied)
- Arrivée

7.12 Barrières horaires

Pour des raisons de sécurité l'Organisation met en place des délais. Les arbitres et ou le « véhicule balais » peuvent disqualifier un athlète hors délai. L'athlète devra rendre sa puce et son dossard. En signant une décharge, il pourra continuer sur le parcours, mais ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation, qui n'assurera ni son rapatriement sur l'arrivée, ni sa sécurité.

Courses Jeunes & Triathlon Solidaire réservé aux Femmes :
Pas de barrière horaire

Distance XS :
Natation - Aire Transition 1 : 16h02
Fin Vélo - Entrée Aire Transition 2 : 16h47

Distance S:
Natation - Aire Transition 1 : 17h30
Fin Vélo - Entrée Aire Transition 2 : 18h40

Distance M:
Natation - Aire Transition 1 : 14h20
Fin Vélo - Entrée Aire Transition 2 : 16h15
Fin Course à Pied – Ligne d'arrivée : 17h30

Article 8 - IMAGE

L'organisation est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation (article L333-1 et suivants du Code du sport).

Le concurrent autorise expressément l'organisation de la compétition ainsi que les partenaires, sponsors et médias à utiliser les photos et vidéos prises durant toute la durée de l'événement où apparaît le concurrent. Le concurrent déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'organisateur, ou tous tiers autorisés, de ces photos et vidéos et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits, sans limitation de durée.

Article 9 – INSCRIPTIONS / RÉSULTATS

Les inscriptions et les résultats sont administrés par la société SPORKRONO.
Inscriptions et résultats : https://www.sporkrono.fr/

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.